

DEMARCHES
CLASSEMENT

BLOCAGE UNIVERSITAIRE

Saison
Sportive
2022



Demande de blocage

Les joueurs effectuant leurs études à l'étranger pendant l'année scolaire 2021/2022 sont susceptibles de bénéficier d'une mesure de blocage de leur classement.

Le joueur, licencié 2022, doit pour cela transmettre sa demande avant son départ au service classement (classementtennis@fft.fr) :

- En y joignant un justificatif de scolarité 2021/2022 (I20 pour les universités américaines)
- En précisant l'université et la division dans laquelle il évolue.

Cette mesure de blocage de classement est en réalité une mesure permettant de bloquer la descente. Les joueurs qui auraient de très bons résultats pendant leur retour temporaire en France peuvent donc librement monter au calcul malgré le *blocage* demandé.

Ces demandes de blocage restent soumises à la validation de la commission fédérale de classement qui étudie chaque dossier en amont des calculs de classement où les descentes sont possibles (classement final).